

comité ont été presque tous d'accord. On m'a fait remarquer qu'aucune question de cette nature n'avait suscité autant d'intérêt depuis plusieurs années. J'ignore si cette observation est exacte, étant donné qu'il n'y a pas bien longtemps que je suis ici, mais en tout cas je dirai que d'ordinaire les touristes et les automobilistes qui vont et viennent entre les Etats-Unis et le Canada ont hâte de se mettre en route et que tout retard est non seulement irritant mais contraire aux intérêts du tourisme et peu susceptible de créer une bonne impression chez nos amis des Etats-Unis. Eu égard à la nécessité d'assurer une circulation suffisamment rapide, de même qu'aux déboursés présents et futurs, je suis convaincu que seul un pont commandité et entretenu par la province d'Ontario et l'Etat de New-York serait entièrement satisfaisant en ce moment où le mouvement touristique s'accroît rapidement. Certaines routes construites il y a quelques années à peine se révèlent aujourd'hui tout à fait insuffisantes. Il appartient aux hommes publics de faire en sorte qu'un pareil état de choses ne se produise plus. Le comité me permettra de donner lecture d'une couple de quatrain exprimant cette idée :

Hordes of autos now remind us
We should build our roads to stay,
And departing leave behind us
Roads that will not blow away.

When our children pay the mortgage
Our fathers made to build those roads,
They'll not have to ask the question—
"Here's the bonds, but where's the roads?"

Cela concorde passablement bien avec ce que je pense moi-même là-dessus, et dans l'intérêt du peuple américain comme dans celui des gens de l'Ontario et du peuple canadien en général, j'appuie ce bill de tout cœur. En l'occurrence, j'estime que tout retard serait fort préjudiciable aux gens de l'Ontario. Je ne puis concevoir pour quel motif les honorables représentants de circonscriptions ontariennes situées à proximité des chutes Niagara retardent l'adoption de ce bill.

Une VOIX: Que faites-vous en ce moment?

M. DUFFUS: Je n'ai pas pris la parole à plusieurs reprises, comme certains collègues. J'ajouterai que le pont devrait suffire aux besoins croissants de la circulation d'ici soixante-quinze ans. La ville de Niagara-Falls semble bien satisfaite du pont projeté, ainsi que l'a fait remarquer l'honorable député de Welland en donnant lecture au comité d'une résolution adoptée à cet effet par le conseil municipal. En outre, le nouveau pont doit être construit au-dessus de la route communément appelée "River street"; il n'aboutira pas à cette rue où la circulation se fait à angle droit de l'axe du pont, et où il s'est produit

non seulement les jours de fête, mais d'une semaine à l'autre, des embouteillages immobilisant les véhicules aux deux extrémités du pont et sur une distance considérable. Lorsqu'il s'agit de construire un pont, nous devrions envisager les besoins de l'avenir.

Comme ce sera le gouvernement de l'Ontario, et non le Parlement fédéral, qui se chargera de la construction de ce pont, et étant donné que les fonds nécessaires seront fournis, sous forme de péage par les gens des Etats-Unis et du Canada qui utiliseront le pont, je ne vois pas quel motif on peut avoir de retarder l'adoption de cette mesure par le comité. En réalité, la province d'Ontario demande simplement à ce Parlement d'approuver le projet et c'est ensuite au gouvernement et à la population d'Ontario à assurer les services voulus pour ceux qui veulent traverser la rivière à cet endroit. Les citoyens du Canada devraient certainement avoir un peu d'égards pour leurs amis des Etats-Unis dont la clientèle est si précieuse. Ils devraient tout mettre en œuvre pour que ce projet soit mis le plus tôt possible à exécution et pour qu'on construise un pont susceptible d'être utile à ceux qui veulent faire la navette entre les Etats-Unis et le Canada.

M. POULIOT: En un mot il est avéré que le vieux pont de Niagara est un actif gelé arrosé d'une quantité énorme de stock mouillé.

M. LOCKHART: Quand ce projet de loi, et plus spécialement l'article 8 intitulé "Pouvoir de construire un pont", a été étudié par ce comité le 5 avril, je me suis abstenu de faire la moindre remarque car je considérais avoir assez clairement exprimé mon opinion à l'égard de cet article tout en faisant part au comité des vues et des protestations d'un certain nombre de propriétaires de Niagara Falls. Ces propriétaires m'ont écrit pour me dire qu'ils craignent de voir augmenter les impôts si le gouvernement provincial mettait la main sur cinq acres de terrain de grève comme le proposaient les parrains de ce bill. Etant donné ce qui s'est produit à l'assemblée du conseil de ville de Niagara Falls lundi dernier et par suite des déclarations et des insinuations faites dans cette Chambre au cours de la discussion de l'article 8, le 5 avril, je m'aperçois que je suis en contradiction absolue avec un grand nombre des remarques qui ont été faites au conseil de ville de Niagara Falls (Ontario) aussi bien que devant ce comité.

Je tiens à signaler à la Chambre les remarques que j'ai faites au cours du débat précédent. Je veux qu'on sache exactement ce que je pense car j'ai des allusions fort appropriées à faire avant de terminer.